



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

### PV COMMISSION SPORTIVE FEMININE du 29/04/2025

#### à CHATEAULIN

**Présents(tes)** : Mme LE ROUX Christine, BESCOND Katell, JOURDRIN Katell, GOUYEC Audrey, CARGOUET Maelle et GUILLERM Joelle.

Mrs CHEVALLIER Patrick, CANEVET Joel, BARON Ronan.

Madame LE BORGNE Jade, licenciée au club d'Elliant, n'a pas participé à la délibération et la décision.

### Match Coupe de District U15F Foot à 8 ELLIANT - PLOUVORN du 23/04/2025

Suite à une vérification de la feuille de match par la commission sportive féminine et en application de l'article 96.2 des règlements généraux de la LBF, la Commission Sportive Féminine fait évocation (infraction aux règlements).

A- Suivant l'article 2-6 des règlements généraux de la LBF mentionnant  
**«(6) Nombre de 4 mutées maximum (Dont 1 maximum hors période).»**

Les joueuses JESTIN Maelya (licence n°9602960994) et GRIMOULT Léonie (licence n°9604783681), de l'**AG PLOUVORN**, ont participé à cette rencontre avec une licence titulaire d'un cachet « mutation hors période ».

1 seule de ces 2 joueuses était autorisée à participer à cette rencontre.

B- Suivant l'article 2 des règlements généraux (jeunes) de la LBF mentionnant  
**« Les règles de sur classement définies art 48 LBF sont applicables :**

- **Maxi 3/ U13 en U15**
- **Sans limite pour U14 en U16, U15 en 17, U16 en U18 et U17 en U19 ».**

Les joueuses RODALLEC Norah (licence n°9603956108), STEPHAN Oana (licence n°9603467778), VIGNOCAN Clara (licence n°2548541229) et RSALOARIVELLO Lana (licence n°96028011388) d'**Elliant**, ont participé à cette rencontre avec une licence titulaire d'un cachet « U13F ».

3 joueuses seulement étaient autorisées à participer à cette rencontre.

La Commission Sportive Féminine donne match perdu aux 2 équipes et qualifie l'équipe du **GJ Cap Caval Penmarch** pour le tour suivant (finale) (infraction aux règlements).

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 02 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

La Présidente de la commission  
GUILLERM Joelle

Le secrétaire de séance  
CHEVALLIER Patrick